

Accueil des réfugiés. Solidarité, maîtrise, fermeté

Etre à la hauteur de ce qu'est la France

Assemblée nationale – mercredi 16 septembre 2015

Allocution de Manuel VALLS, Premier ministre

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les ministres,
Mesdames, messieurs les députés,

L'Europe fait face à une crise migratoire d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles. Elle est la conséquence des déséquilibres, des désordres qui traversent le monde : les conflits ouverts ou larvés, en Afghanistan, en Irak, en Syrie, en Erythrée, au Soudan. Les Etats qui s'effondrent ; je pense notamment à la Libye. Les dérèglements climatiques et leurs conséquences – inondations, sécheresses, et donc diminutions des terres cultivables. Il y a, enfin, les conditions de vie difficiles, la misère qui poussent tant d'individus à partir vers un ailleurs plus prometteur. Et majoritairement, je le rappelle, de pays du Sud vers d'autres pays du Sud.

Cette crise migratoire – la plus forte, en Europe, depuis la Seconde Guerre mondiale – met l'Union européenne face à une responsabilité historique. Elle exige également que la France soit à la hauteur de son rang, à la hauteur de son histoire. Et saisi par la violence des faits, par la dureté des images, par l'émotion – nous avons tous en tête l'image d'Aylan, et je pourrais parler de toutes les autres victimes que l'on ne voit pas : encore 22 morts dans un naufrage en Turquie hier – notre pays a démontré, une fois de plus, qu'il était capable du meilleur.

*

Il y a la mobilisation des dernières semaines mais, bien avant cela, le Président de la République et le Gouvernement avaient pris la mesure de ce défi. Et nous avons agi avec méthode.

La France, fidèle à ses valeurs, sait qui elle est. Elle regarde la situation avec une très grande lucidité. La question des réfugiés, parce qu'elle touche à des vies, des destins et des espoirs, oblige à la rectitude. Le droit d'asile est un droit fondamental qui puise sa source dans notre histoire, dans nos engagements internationaux et dans nos obligations communautaires. Il est de la vocation de la France d'accueillir celui ou celle qui est persécuté pour ses idées ou exposé à des risques pour son intégrité. Le gouvernement français, quelles que soient les circonstances, ne remettra pas en cause ce droit, qui est son honneur et une référence de liberté pour tous ceux qui, à travers le monde, subissent la violence ou l'oppression.

L'émotion peut soulever des montagnes. Mais elle ne peut être le seul guide de l'action publique.

Ce que nous devons à ceux qui fuient la guerre, la torture, ce ne sont pas seulement les bons sentiments – ils peuvent toujours se retourner au gré des circonstances. Nous devons agir en suivant des principes : humanité, solidarité, mais aussi sérieux et maîtrise.

Il faut du cœur, bien sûr, mais un cœur intelligent. Un cœur ferme. Un cœur lucide.

1. Une crise migratoire inédite

Et la lucidité, c'est d'abord nommer et décrire les situations avec précision.

A. Les trois routes migratoires vers l'Union européenne

Le nombre des entrées irrégulières dans l'espace Schengen a augmenté, en deux ans, de façon spectaculaire.

En 2014, c'est essentiellement l'Italie qui était le point d'attention majeur. 170 000 entrées irrégulières – 60% du total européen – y ont été dénombrées.

Depuis le début de l'année, alors que les entrées par la voie italienne en provenance de la Libye diminuent légèrement, deux routes nouvelles, massivement empruntées, viennent s'ajouter. L'une en provenance des Balkans, avec un volume multiplié par 15. L'autre en provenance de la Turquie, empruntée par des Syriens, des Irakiens et des Afghans.

A compter de la mi-juillet, ce dernier flux s'est brutalement intensifié. Il a été multiplié par 10 par rapport à 2014. En tout, ce sont 230 000 entrées depuis janvier.

Hier, l'agence FRONTEX estimait à 500 000 le nombre d'entrées irrégulières, en huit mois, à la frontière extérieure de l'Union. Bien sûr, les pays européens sont affectés très différemment. L'Allemagne l'est beaucoup. On parle d'un million d'arrivées possibles, contre 400 000 en 2014. La situation de la France est totalement différente, avec une demande d'asile pratiquement stable. La situation de la France est totalement différente, avec une demande d'asile pratiquement stable – autour de 65 000, avec même une baisse en 2014.

Mais il n'en reste pas moins qu'une incroyable pression pèse sur le continent tout entier.

B. Réfugiés, migrants, immigration irrégulière : le bon choix des mots

La lucidité, c'est aussi d'analyser ces flux, de poser le bon diagnostic, pour agir comme il se doit.

Il y a les réfugiés qui viennent de Syrie, d'Irak, d'Erythrée, du Soudan et qui ont besoin de protection.

Il y a, aussi, les migrants qui ne relèvent pas du statut de réfugié. Ils proviennent des Balkans – Albanie, Kosovo – de pays sûrs donc, voisins de l’Union. Ils proviennent aussi d’Afrique de l’Ouest. Ces migrants entrent, pour une très grande majorité, dans l’immigration irrégulière. Et donc ils doivent retourner vers leur pays d’origine, dans le respect des personnes, mais avec fermeté.

*

Je sais que certains proposent de créer un nouveau statut reconnu aux seuls réfugiés fuyant la guerre, et qui durerait le temps du conflit. Il faut examiner toute proposition avec intérêt. Mais quel est donc ce besoin de créer quelque chose qui existe déjà, qu’il s’agisse de la protection temporaire européenne ou de la protection subsidiaire prévue par le droit français. Ceux qui pensent faire par ce biais échec au droit d’asile se trompent. Qu’ils relisent la directive européenne en question. Moi je l’ai fait. Octroyer une protection temporaire ne prive en aucun cas du droit de demander l’asile. Et ceux qui l’obtiendront – c’est cela l’asile – pourront décider de rester parce qu’ils ont fait leur vie ici, ou de rentrer dans leur pays d’origine.

Une fois encore : il faut de la lucidité, de la méthode, du sérieux.

Car face aux vies brisées, aux images qui giflent nos consciences, face au nombre, il y a je le sais, chez nos compatriotes, un malaise, une inquiétude, un sentiment de désordre. Or, le désordre du monde, c’est trop souvent le désordre des messages et des positions. Et le désordre des positions, c’est le désordre dans nos valeurs ... Au point que certains en sont venus à vouloir – comment l’accepter ? – trier en fonction des religions, entre les Chrétiens et les Musulmans.

La France doit rester, aux yeux du monde, ce phare qui ne vacille pas au cœur de la tempête, qui ne se laisse pas aller à la tentation de l’aveuglement, à la facilité.

Certains nous disent, il FAUT tout fermer. Dire cela, c’est fermer les yeux sur les réfugiés qui meurent à nos portes. D’autres disent, à l’inverse, il FAUT tout ouvrir. Dire cela, c’est fermer les yeux sur les difficultés de la société française ...

Mon devoir, celui du gouvernement, c’est être lucide, car nous sommes aux responsabilités.

2. Une action sans trêve, ni pause

Notre devoir, c’est d’agir. Avec méthode.

A. Action au plan extérieur

Et d’abord, sur la scène internationale.

Nous intervenons militairement en Afrique, en Irak, en Syrie. Nous luttons contre la barbarie, pour venir en aide aux peuples, pour restaurer la paix. Je l'ai dit hier à cette tribune : nos armées, notre diplomatie, sous la conduite du Chef de l'Etat, sont pleinement mobilisées. Car la solution à la crise de réfugiés est d'abord là-bas !

B. Action au plan européen

La solution est aussi européenne.

Dès août 2014, le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, à la demande du Président de la République, se rendant dans plusieurs capitales européennes, invitait l'Europe à prendre des mesures devant l'aggravation de la situation migratoire.

Nous avons alors proposé une feuille de route reprenant nos principes d'humanité, de solidarité, de maîtrise. Cette feuille de route, pour la première fois, proposait une solution globale, traitant de l'ensemble des sujets.

D'abord, le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne. Par le renforcement des actions de Frontex en Méditerranée qui se sont progressivement substituées à l'opération italienne *Mare Nostrum*. Car *Mare Nostrum* fut une opération courageuse initiée par la seule Italie pour sauver des vies, mais qui s'est traduite à la fois par davantage de sauvetages et davantage de morts, les passeurs ayant pris prétexte des sauvetages en mer pour intensifier leur funeste trafic. Contrôle des frontières extérieures également par la mise en place d'une meilleure identification – dans le respect du règlement de Dublin – des personnes susceptibles de bénéficier d'une protection internationale. Enfin, par une politique active de retour pour celles qui n'y sont pas éligibles.

Deuxième volet de cette même feuille de route : la lutte déterminée contre les filières d'immigration clandestine, contre les passeurs, les trafiquants.

Troisième volet : le renforcement de la coopération de l'Union européenne avec les pays d'origine, ainsi qu'avec les pays de transit, pour stabiliser les populations, pour les aider à contrôler leurs frontières et pour apporter, bien sûr, l'aide humanitaire nécessaire.

*

Cette feuille de route que nous avons proposée a beaucoup contribué à la politique décidée par l'Union européenne. Elle a été formalisée, en particulier, dans l'agenda européen pour les migrations du 13 mai dernier. Depuis, notre position – malgré le contexte d'émotion et de tumulte – n'a pas changé.

Nous pouvons regretter que la prise de conscience de la France n'ait pas été assez partagée, notamment lors du dernier Conseil européen en juin.

C. Action au plan intérieur

C'est enfin, au plan intérieur que nous devons agir.

1. Deux lois importantes

Nous avons réformé l'asile. Personne ne l'avait fait à ce niveau. La situation – et tout le monde partageait ce constat – n'était plus tenable : la demande avait augmenté de 73% entre 2008 et 2012. Nous avons voulu réduire les délais – passer de 24 à 9 mois pour statuer sur les demandes – afin de désengorger nos capacités d'accueil, de rétablir une procédure plus efficace et plus digne.

Cette loi portée par Bernard CAZENEUVE a fait l'objet d'un large travail de préparation, grâce, notamment, à la concertation nationale bipartisane que j'ai organisée, en 2013, comme ministre de l'Intérieur, autour de la sénatrice UDI Valérie LETARD et du député socialiste Jean-Louis TOURAINE.

Vous avez également adopté, en première lecture, le projet de loi relatif au droit des étrangers, complément nécessaire à la réforme de l'asile. Son but, c'est de restaurer l'attractivité de la France pour les talents internationaux par la mise en place de titres de séjours pluriannuels. Mais c'est aussi rendre plus efficace encore la lutte contre l'immigration irrégulière, dans toutes ses dimensions : fraudes documentaires, détournements de procédure, filières d'immigration clandestine.

2. Fermeté à nos frontières

Sans attendre l'entrée en vigueur de cette loi, le Gouvernement a intensifié ses efforts contre les filières. Bernard CAZENEUVE a rappelé les chiffres : 177 d'entre elles ont été démantelées depuis le début de l'année, représentant plus de 3300 individus contre 1800 en Allemagne pendant la même période.

A Calais, les effectifs des forces de l'ordre ont été multipliés par cinq en trois ans. 42 000 interpellations ont été effectuées depuis le mois de janvier.

A Menton et dans les Alpes-Maritimes, où je me suis rendu, dès le 16 mai, les contrôles ont été renforcés, dans le respect des accords de Schengen. En huit mois, 20 450 individus ont été interpellés. Cette fermeté paie : malgré le contexte, les flux à Menton sont stabilisés. Mais je n'ignore rien des difficultés rencontrées.

Nous avons déjà rétabli ce printemps des contrôles temporaires à cette frontière. Et nous n'hésiterons pas à le faire de nouveau comme les règles de Schengen le permettent à chaque fois que les circonstances l'imposent, notamment dès les prochains jours ou prochaines semaines.

3. Fermeté sur le sol national

Je sais combien cette politique de lutte contre l'immigration irrégulière est exigeante et mobilise les forces de l'ordre et les préfetures. 15 000 éloignements forcés ont été réalisés en 2014, et ce chiffre devrait être porté à 16 000 en 2015. Les retours forcés vers les pays n'appartenant pas à l'Union européenne, qui sont les plus difficiles à mettre en œuvre, ont augmenté de 40 % en 2014. C'est un effort sans précédent. Il est indispensable si nous voulons mettre en œuvre une politique migratoire soutenable et si nous voulons préserver le droit d'asile.

Compte tenu de cette charge nouvelle qui pèse sur les services, et pour ne pas affaiblir les dispositifs liés à la lutte contre le terrorisme et la délinquance, nous avons décidé de renforcer les effectifs de police et de gendarmerie, notamment la police aux frontières, à hauteur de 900 personnels. En tout, ce sont 5330 postes supplémentaires dans la police et la gendarmerie qui ont été créés depuis 2012.

4. Plan migrants

Oui, nous agissons, avec méthode. Dans tous les domaines. Et je veux rappeler la présentation en juin par le ministre de l'Intérieur et la ministre du Logement, Sylvia PINEL, du plan migrants.

Il prévoit la création de places supplémentaires d'accueil : 4 000 pour des demandeurs d'asile et 5 500 pour répondre à l'urgence de ceux qui ont déjà obtenu le statut de réfugié, mais qui demeurent dans une situation précaire. Toutes ces places s'ajoutent à une capacité exceptionnelle de mise à l'abri de 1 500 personnes.

5. Mobilisation et accompagnement des collectivités locales

Il nous faut aujourd'hui aller plus loin, mobiliser très rapidement, dès le mois d'octobre, les moyens nécessaires.

Le ministre de l'Intérieur l'a indiqué samedi dernier : d'ici 2017, une aide de 1 000 euros par place d'hébergement créée sera attribuée aux communes et intercommunalités qui participeront à l'effort de solidarité. Ce soutien exceptionnel vient en complément de la politique d'hébergement, qui relève de l'État. Et je veux saluer ici l'ensemble des élus qui se sont mobilisés, partout sur le territoire, dans un esprit républicain, pour donner corps à cet élan de solidarité.

Au total, ce sont 279 millions d'euros qui seront mobilisés d'ici à la fin de 2016 au titre du premier accueil, de l'hébergement d'urgence, de l'aide forfaitaire aux communes ; mobilisés aussi pour renforcer les effectifs de l'OFPRA, de l'OFII et de l'Education nationale.

La solidarité, c'est garantir un accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. Mais cette solidarité - et ce point est très important pour nos compatriotes - ne doit pas dégrader la situation de celles et ceux de nos concitoyens qui ont besoin d'être

aidés. Mettre en lumière une situation d'urgence, ce n'est pas renvoyer dans l'ombre toutes les autres. On ne peut pas, un jour, porter un diagnostic sans concession sur les fractures de notre société, et le lendemain passer à une autre priorité. A nous de veiller que chacun soit accompagné comme il se doit. Aussi, au cours des douze prochains mois, les crédits dédiés à l'hébergement d'urgence et à la veille sociale augmenteront de 250 millions d'euros, dont 130 dès le mois prochain.

Cette solidarité envers les réfugiés s'inscrit dans une politique migratoire globale, qui ne perd pas de vue ses objectifs, qui prend en compte la réalité de la France, sa démographie, sa situation économique. Le visage de la France changera-t-il ? Ce n'est pas cela dont il est question. Ce que nous voulons, c'est que la France reste à la hauteur de ce qu'est la France ; reste fidèle au message d'accueil qu'elle a toujours porté.

3. La solution européenne avec l'Allemagne

Mesdames, messieurs les députés,

Ce Gouvernement agit avec lucidité, méthode, fermeté. Mais tout ce que nous faisons n'aura de sens que si l'Europe parvient à trouver et à mettre en œuvre des solutions efficaces et durables. C'est le sens des propositions que portent le Président de la République et la Chancelière allemande. Je veux y insister car l'actualité le commande.

A. Dépasser les faiblesses européennes

Face aux flux qui ne cessent de croître, l'Europe, peut-être plus que jamais dans son histoire, doit être capable de trouver les solutions adaptées, coordonnées, qui permettent d'anticiper l'évènement au lieu de le subir.

Nous sommes 28 Etats, avec chacun son Histoire, sa culture, sa géographie. Nous appréhendons nécessairement les choses de manière différente. Il peut y avoir des divisions. Le conseil Justice Affaires intérieures du 14 septembre l'a bien montré. Mais l'Europe doit parvenir à les dépasser. Elle est face à son destin.

Nous devons aussi faire preuve d'audace pour combler les lacunes qui apparaissent sous nos yeux. Je donnerai deux exemples. Le premier : nos politiques d'asile sont aujourd'hui trop disparates d'un pays à l'autre ; les filières d'immigration clandestines en profitent. Second exemple : nos frontières externes doivent être tenues, et collectivement ; la situation de la Grèce le montre chaque jour, tout comme la décision prise, dimanche, par l'Allemagne de rétablir temporairement des contrôles à ses frontières. Et je le répète : nous n'hésiterons pas à prendre ce type de décision.

B. Le plan Français

Mais dans ce contexte, il nous faut un plan d'ensemble qui combine réponse à l'urgence et action de long terme.

L'urgence, c'est d'organiser l'accueil des réfugiés en Europe et de maîtriser les flux migratoires. Le Conseil Justice et affaires intérieures a cependant permis d'arrêter des orientations importantes.

Premier point : nous allons mettre en place – la France portait cette idée depuis plusieurs mois – des centres d'accueil et d'enregistrement dans les pays de première entrée : Italie, Grèce, Hongrie. Et peut-être demain en Serbie, qui le demande, même si elle n'est pas membre de l'Union européenne.

Ces centres vont permettre d'identifier, d'enregistrer chaque migrant. Nous pourrons ainsi distinguer rapidement ceux qui sont en besoin de protection de ceux qui ne sont pas concernés par l'asile. Ces centres doivent maintenant être opérationnels le plus rapidement possible. Le premier ouvrira dans les prochains jours en Grèce. La France est prête à apporter son expertise en déléguant des personnels de l'OFPRA et de la PAF.

Et je veux être très clair : le processus de relocalisation doit se faire à partir de ces centres d'accueil et non à partir de l'Allemagne, ou de l'Autriche.

*

Deuxième point : pour accueillir les personnes en besoin de protection, les Européens doivent s'accorder sur un processus de répartition équitable.

Un accord, proposé par la Commission, existe déjà. Il porte sur l'accueil de 40 000 personnes, parmi lesquelles 6 700 viendront s'installer dans notre pays. C'est pour cela que nous ne parlons pas de quota. Ce mot prête à confusion. Il n'est pas adapté à la problématique des réfugiés.

Pour faire face à l'accroissement des flux, la Commission propose, aujourd'hui, de porter ce nombre à 160 000. Une large majorité d'Etats membres a souscrit à cet objectif. Pour notre pays, cela suppose d'accueillir, sur deux ans, 24 000 personnes de plus. La France y est prête.

Plusieurs pays refusent cependant de jouer le jeu. C'est inacceptable. Chacun doit prendre sa part de l'effort, en fonction bien sûr, de ses capacités. Cela implique d'expliquer, de convaincre, d'assumer, aussi, une décision devant son opinion publique. La solidarité, ce n'est pas à la carte. Elle vaut pour tous. Elle est donc aussi exigible de tous. Sinon, c'est le sens même du projet européen qui s'effondre. Un nouveau conseil Justice Affaires intérieures devrait se tenir en début de semaine prochaine. Nous devons impérativement avancer sur ce sujet. Nous sommes à

l'initiative. Le Président de la République rencontrera demain le Président du Conseil italien. Je serai moi-même jeudi et vendredi en Suède et en Autriche.

*

Troisième point : nous devons mettre en place une politique de retours effective pour les personnes en situation irrégulière sur le sol européen.

Le sérieux, la maîtrise, c'est aussi cela. Nous devons renforcer le rôle de FRONTEX et la France soutiendra les propositions de la Commission. Le système d'information Schengen devra également être mis à contribution pour empêcher que les migrants auxquels l'accès a déjà été refusé puissent entrer sur le territoire. Par ailleurs, l'Union européenne a décidé d'autoriser désormais des opérations militaires coercitives dans les eaux internationales contre les bateaux de filières de passeurs, dans le respect de la sécurité des personnes, bien sûr. La France mettra dans les prochains jours une frégate à disposition à cet effet.

*

Quatrième point - il est essentiel, c'est la condition sans laquelle rien n'est possible : nous devons coopérer plus étroitement avec les pays de transit et d'origine des migrants.

En fournissant une aide humanitaire massive aux pays qui consentent des efforts considérables pour accueillir des camps de réfugiés - il y en a quatre millions en Turquie, en Jordanie et au Liban et des centaines de milliers dans la corne de l'Afrique. En coopérant pour démanteler les réseaux criminels de traite des êtres humains. Et en aidant à la mise en œuvre rapide, dans les pays de transit, de centres d'aide au retour des migrants et de prévention des départs, comme nous sommes en train de le faire au Niger.

Plus généralement, nous n'aurons pas de politique de retour effective sans des dialogues politiques, sous l'égide de la Haute Représentante, avec les pays de départ. Ces dialogues doivent en particulier promouvoir la réadmission des migrants en situation irrégulière dans leur pays.

C. Les initiatives à prendre

Faut-il s'arrêter là ? La réponse est clairement non.

Nous devons aider les pays d'origine à mieux se développer économiquement, à donner plus de perspectives à leur population, et notamment à leur jeunesse. Ces objectifs seront au cœur du sommet de La Valette qui se tiendra le 11 novembre.

D'ores et déjà, l'Union envisage de créer un fonds dédié, d'1,8 milliard d'euros, afin de résoudre les crises qui frappent les régions du Sahel, du lac Tchad et la Corne de

l'Afrique. Et je veux rappeler la proposition du Président de la République d'organiser pour amplifier ce mouvement une conférence début 2016.

Nous devons, ensuite, consolider une politique migratoire à l'échelle européenne.

Cela passe par une plus grande harmonisation des procédures en matière d'asile. A cet égard, la proposition de la Commission d'établir une liste commune de pays sûrs – en particulier les Balkans occidentaux – va dans le bon sens. Son principe a d'ailleurs été validé par les Etats membres.

*

Enfin, nous devons renforcer l'espace Schengen. Je connais le débat sur les frontières. Les Etats-Nations, avec l'Union européenne, la monnaie unique, avec l'espace Schengen, n'ont pas disparu. Il y a toujours des frontières nationales, et je veux rappeler que Schengen, c'est la libre circulation des personnes, et qu'il s'agit d'un élément de notre identité, et de notre sécurité. Mais Schengen, c'est aussi le contrôle des frontières externes, sinon, cela ne marche pas.

Je me réjouis donc que le président JUNCKER ait clairement indiqué que la Commission proposerait d'ici la fin de l'année des gardes-frontières européens. C'est une idée que la France porte depuis longtemps.

Je sais que certains voudraient faire croire que la solution serait dans l'abolition de Schengen. L'extrême droite nous dit : « j'avais raison ! » Cette formule est le condensé parfait de ce qu'est le populisme : une pensée qui se nourrit de la catastrophe et des difficultés, une pensée qui n'apporte aucune solution et qui nous mettrait en difficulté par rapport à notre sécurité.

D'autres proposent un Schengen 2. Mais qu'y a-t-il de concret derrière ce seul slogan ?

Ce que nous proposons ; nous, c'est un plan global, qui permettra en le consolidant de préserver cet acquis fondamental de la construction européenne.

**

Mesdames, messieurs les députés,

La question des réfugiés, la question de l'accueil, interroge toujours ce que nous sommes. La question du « qui est celui qui est accueilli ? » renvoie toujours, en miroir, à celle du « qui est celui qui accueille ? ».

Face à cet afflux considérable aux portes de l'Europe, face aux destins brisés, face aux images, le cœur des Français parle mais l'inquiétude aussi les saisit.

La France doute souvent de sa force, de ses capacités, de son identité. Le défi des réfugiés, c'est l'occasion pour nous de nous révéler tels que nous sommes.

Une Nation forte, généreuse. Une Nation qui a toujours guidé le monde et les peuples vers l'émancipation, la liberté, le droit, la dignité, la culture.

Une Nation qui accueille l'opprimé tout en étant ferme sur ses valeurs, car consciente que c'est cette fermeté qui garantit la pérennité et la force des principes qui la constituent.

Oui, la France accueillera les migrants qui, sinon mourraient aux portes de l'Europe. Elle assumera ses valeurs, à la hauteur de son rang, à la hauteur de l'exigence que, nous-même, nous nous fixons, à la hauteur de ce qu'elle attend de la solidarité européenne.

Si la France agissait sans maîtrise, sans fermeté, elle affaiblirait la réalité de son message universel et les conditions concrètes de l'accueil des réfugiés. C'est toute la différence entre le DEVOIR d'accueillir celui qui est entre la vie et la mort et la POSSIBILITE de faire venir celui qui légitimement voudrait faire évoluer ses conditions de vie.

*

Au fond, nous le voyons bien, le moment que nous vivons est empli de gravité : crise des migrants, défi climatique, menace terroriste. Dans ce monde instable, nos Nations peuvent courir le risque de basculer. Aussi, plus que jamais, la responsabilité de ce Gouvernement, c'est de tenir bon, d'envoyer, au monde mais aussi aux Français, ce message de constance et de maîtrise.

La France, souveraine, assume ses devoirs, reste fidèle à ses valeurs et assume pleinement ses choix.

* * *